

Questionnaire de la FSU du Limousin aux candidates et candidats aux élections régionales en ALPC

A) L'Education Nationale. Questions générales

1 Quels sont vos engagements en termes de financement des manuels scolaires ?

2 Quels sont vos engagements pour le financement des transports scolaires ?

3 Quels sont vos engagements en termes d'accès à la Culture pour les élèves (cinéma, musée...) ?

4 Quels sont vos engagements concernant l'accès au numérique dans toutes les écoles et établissements ?

5 Quels sont vos engagements en termes d'accès aux équipements sportifs ?

6 Quels sont vos engagements pour l'accès aux transports régionaux par les écoles et établissements scolaires ?

7 Comment envisagez-vous la répartition des services publics sur le territoire régional afin que tout usager puisse continuer à bénéficier de services identiques ?

b) Programme régional relatif aux installations et équipements sportifs nécessaires à l'Education Physique et Sportive et au Sport Scolaire pour les lycéens.

Au plan de l'investissement

1-Un plan de rattrapage pluriannuel, pour les établissements en déficit d'installations et pour la construction de piscines (en liaison avec les départements et collectivités locales), ainsi qu'un plan de réhabilitation des installations intra-muros existantes pour l'EPS et le sport scolaire seront-ils envisagés ?

2-Les nouveaux établissements seront-ils dotés systématiquement d'installations intra-muros ?

Au plan du fonctionnement

1- Sera-t-il prévu d'attribuer les crédits pédagogiques nécessaires pour l'achat du petit comme du gros matériel spécifique à l'EPS et de doter le budget des établissements de crédits nécessaires à la location d'installations de proximité existantes ?

1- Les frais de déplacements chaque fois qu'une classe doit se déplacer seront-ils pris en charge ?

3-L'obligation de conventionnement tripartite en cas d'utilisation d'installations sportives n'étant pas la propriété de la Région (loi du 6/07/2000 art 40 alinéa 2), sera-telle mise en œuvre ?

2- Quelles subventions et accès aux installations sportives, par l'intermédiaire des conventions, seront prévus pour renforcer l'aide au fonctionnement du sport scolaire ?

Programme régional relatif aux questions du sport associatif (scolaire et fédéral)

1/ Les équipements et infrastructures sportives (dont CREPS et maison régionale des sports) : Quelle sera votre politique d'investissement et de fonctionnement concernant les installations sportives ? Comment comptez-vous régler la question de l'accessibilité ? Comment envisagez-vous l'avenir des CREPS, dont le bâti est transféré aux régions le 01/01/16 ?

2/ Le sport pour le plus grand nombre : Quelle sera votre politique en direction des associations sportives locales (clubs) ?

Comment se matérialisera votre soutien aux comités régionaux sportifs ?

Envisagez-vous des aides individuelles en direction de certains pratiquants sportifs (EX : aide à la prise de licence des lycéens) ?

Quelles mesures proposez-vous pour aider à financer le surcoût engendré par le transport des sportifs (et notamment des équipes) au regard des nouvelles zones de pratiques ?

3/ L'emploi sportif : Comment comptez-vous soutenir l'emploi sportif ? Quelle forme revêtira votre aide aux associations sportives qui sont employeurs ?

4/ La formation aux métiers du sport et les CREPS : Quelle sera votre politique en matière de formation aux métiers du sport ? Sur quels critères vous appuierez-vous pour choisir les formations et organismes de formations à conventionner ? Avez-vous une attention particulière pour les CREPS ? Envisagez-vous une autre forme d'aide pour les stagiaires ne pouvant pas bénéficier d'une formation conventionnée ?

5/ L'accès au sport de haut niveau : Le ministère chargé des sports a décidé de concentrer son aide sur les sportifs de très haut niveau et se désengage en matière de soutien aux jeunes talents, considérant que cette compétence incombe aux collectivités territoriales. Quelle sera votre politique en matière de soutien aux jeunes sportifs pouvant être accueillis et sélectionnés dans les structures suivantes : pôle espoirs, autre structure relevant du Parcours de l'Excellence sportive (PES), section sportive, autres ? Envisagez-vous des aides aux structures et/ou des aides individuelles ?

6/ Le sport spectacle : Quelle sera votre politique de soutien au sport professionnel et/ou de haut niveau ? Envisagez-vous des aides aux structures et/ou des aides individuelles ? Sur quels critères ? Encouragerez-vous (financièrement) l'organisation de grandes compétitions sur le territoire régional ?

7/ Quelles mesures d'accompagnement du mouvement sportif dans sa nécessaire restructuration territoriale (notamment les comités régionaux sportifs) allez-vous mettre en place ?

Au niveau administratif et juridique, comment allez-vous accompagner les petites ligues sur toutes les démarches liées aux dissolutions des anciennes entités, aux transferts des contrats de travail éventuels et du capital associatif, etc. ? Au niveau financier, comment allez-vous soutenir la construction interne d'une nouvelle identité régionale ? Réunions préparatoires entre les élu-e-s/technicien-ne-s des anciennes entités, restauration voire hébergement ; changement des logos et des outils de communication frais de déplacement des élu-e-s, etc

8/ Sachant que les budgets 2016 auront été votés avant la fusion des régions, les actions soutenues en 2016 seront-elles celles qui prévalaient dans les anciens territoires ? A quelle échéance les mesures d'harmonisation concernant le soutien au « sport » seront-elles effectives ? Quel sera le calendrier de mise en œuvre de vos propositions ?

B L'enseignement agricole

1 Programme d'investissement immobilier dans les EPL (locaux pédagogiques, hébergement, exploitations agricoles, logements des personnels). La majorité sortante a engagé un programme d'investissement immobilier sur plusieurs sites d'EPL de la Région Limousin. Cette programmation sera-t-elle maintenue (ampleur et date) ? D'autre part et malgré les travaux réalisés ces dernières années, les établissements d'enseignement agricole publics limousins n'ont pas été ramenés au

niveau actuel de ceux d'Aquitaine ou de Poitou Charente en termes d'équipement et d'entretien des locaux. Peut-on espérer à court terme qu'un effort sera effectué dans ce sens ?

2 Prise en compte des centres techniques des EPL (Exploitations et ateliers technologiques) et l'engagement vers l'agro-écologie. Les Exploitations Agricoles des EPL, supports des formations, outils et acteurs du développement au sein des territoires viennent d'être réellement prises en compte pour la première fois depuis la décentralisation de 1984 en bénéficiant d'un contrat d'objectif et de moyen. Les crédits attribués à chaque établissement (soit environ 2 millions d'euros au total) ont partiellement permis de moderniser et/ou d'adapter les systèmes de production. Compte tenu du faible niveau de rentabilité des productions majoritairement présentes (le revenu agricole limousin par unité de main d'œuvre est inférieur à 20 000 euros / an) et afin d'inverser la tendance de fragilisation financière rencontrée dans la majorité des EPL, il nous semble impératif que de nouveaux investissements soient envisagés (poursuite de la modernisation débutée avec le 1er COM, locaux et équipements pédagogiques et gros matériels agricoles). Quelles sont vos propositions en la matière ?

3 Carte des formations, Afin d'éviter les concurrences stériles entre les établissements (très majoritairement publics en Limousin contrairement aux 2 autres régions) l'autorité académique (DRAAF) en accord avec le Conseil Régional avait attribué des pôles de compétences à chaque EPL du Limousin. Comment envisagez-vous, pour ce qui relève des attributions des régions, l'évolution du dispositif de formation à l'échelle de la future grande région ? Par ailleurs vous engagez vous à défendre et promouvoir l'enseignement agricole public et à vous opposer à tout investissement public dans des établissements privés qui viendraient les concurrencer ?

4 Formation continue au sein des CFPPA. Les CFPPA ont pour mission la formation professionnelle pour adultes et la promotion sociale dans les champs des formations développées au sein du Ministère de l'agriculture. En Limousin, la décision récente de restreindre les financements régionaux à des formations n'excédant pas le niveau 5 ne permet plus à ces centres d'assurer leur mission de promotion sociale et fragilise encore plus des structures que la mise en concurrence avec des entreprises privées avaient déjà fortement mises en difficulté. Quelle est votre position en la matière ? Quelle est votre vision pour ces centres de formation professionnelle dont la compétence est reconnue, et pour certains nationalement ?

5°) Formation par apprentissage dans les CFA. Louée par les gouvernements de gauche comme de droite, la formation par apprentissage, si elle paraît progresser lentement pour les niveaux 3 et supérieurs, a du mal à trouver son public pour les niveaux 5 et 4 où elle se trouve déloyalement concurrencée par l'alternance développée dans certains établissements privés sous contrat. Comment envisagez-vous de soutenir les CFA publics ? Les CFA de Corrèze se sont vus contraints par la Région de fusionner en CFA départemental. Certaines régions auraient voulu aller jusqu'à une fusion régionale. Quelle est votre position sur ce sujet ?

6) Proximité entre services régionaux et établissements d'enseignement agricole (gestion et entretien du patrimoine, dotation en personnel et gestion des TOS). Le patrimoine nécessite par nature un suivi régulier sur site et il est impensable qu'un établissement éloigné du décideur soit de ce fait moins bien connu et entretenu. Sommes-nous assurés que l'organisation territoriale permettra d'assurer ce suivi sur place par les services régionaux ? Concernant la dotation de fonctionnement, les critères actuels en Limousin diffèrent entre les établissements agricoles et l'éducation nationale ; nous tenons d'une part à nous assurer que les spécificités de l'enseignement agricole seront intégrées dans les critères régionaux et d'autre part à être associés à la réécriture de ces critères. Concernant la gestion des personnels TOS, nous nous interrogeons sur les critères de dotation en personnels et sur la politique relative aux remplacements des absences (et notamment les délais). Concernant enfin le régime des primes, nous ne pouvons envisager qu'une harmonisation

"par le haut". Comment envisagez-vous, sur l'ensemble de ces points, les relations entre la nouvelle Région et établissements d'enseignement agricole ?

C Les services publics dont le service public territorial

1 - La Région est un acteur majeur du service public territorial. Quelle importance ont pour vous les Services Publics dans notre société ?

2 – Pour vous, les services publics territoriaux doivent-ils être gérés directement par les collectivités ou peuvent-ils être externalisés ?

3 - Etes-vous favorable à la gestion directe du service public régional, sans externalisation ? Si oui, vous engagez vous à refuser toute externalisation des missions (dans les lycées comme dans les services administratifs et techniques) ? Vous engagez vous également à ré-internaliser certaines missions (sécurité et entretien de certains locaux par exemple) ?

4 Quel avenir prévoyez-vous pour les « Agences » qui ont été mise en place par les Régions Aquitaine et Limousin et pour les personnels qu'elles emploient ?

5 – La nouvelle Région « ALPC » va devoir décider de l'organisation de ses services. Etes-vous favorables au maintien des 3 sites actuels (Limoges, Poitiers, Bordeaux) ?

Si oui, comment envisagez-vous la répartition des fonctions entre les 3 sites ?

Quel degré d'autonomie et quels niveaux de décision administrative seront laissés à chacun des 3 sites ?

6 – Etes-vous attachés à la défense des dispositions statutaires concernant les agents territoriaux, tels que définis par la loi du 26 janvier 1984 modifiée ?

Etes-vous également attachés au maintien de la durée légale du travail à 35 heures hebdomadaires ?

7 - 8000 agents environ vont avoir pour employeur la nouvelle Région ALPC, quels sont vos dossiers prioritaires en matière de gestion du personnel ?

8 - Vous engagez vous à maintenir « a minima » le volume actuel des 8000 emplois, dont 5500 dans les lycées ?

9 - Vous engagez vous à maintenir tous les etp dans les services actuels des « sièges » basés à Limoges, Bordeaux et Poitiers ?

Ainsi que dans les différents sites territorialisés ?

10 – Garantisseriez-vous aux agents en poste aujourd'hui qu'ils ne seront pas contraints à une mobilité géographique ?

11 - De nombreuses disparités existent en matière de droits (Régimes indemnitaires, Temps de travail, Modalités de RTT, Œuvres sociales, Déroulement de carrière, Protection sociale complémentaire...etc.) entre les agents des 3 Régions qui fusionnent Vous engagez vous à harmoniser tous ces différents droits sur le régime le plus favorable pour les agents ?

Et selon quel calendrier et avec quelles priorités ?

12 - Quels sont vos objectifs en matière de remplacement des agents partant à la retraite ?

13 – Quels sont vos objectifs en matière de lutte contre la précarité de l'emploi dans les services comme dans les lycées ?

Vous engagez-vous à diminuer le recrutement d'agents non titulaires et à favoriser la titularisation des agents non titulaires déjà en poste ?

14 - Quels sont vos objectifs en matière de formation continue des agents ?

15 – Quels sont vos objectifs en matière de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail des agents ?

16 – Du fait de la fusion entre les 3 Régions, des évolutions vont intervenir dans les missions confiées aux agents, Quelles modalités d'accompagnement des agents concernés avez-vous prévues ?

17 Quelle place accorderez-vous au dialogue social à l'interne de la nouvelle collectivité régionale ?

18 – L'harmonisation nécessaire des droits sociaux nécessitera un renforcement du dialogue social. Dans ce cadre, quelles modalités d'organisation de ce dialogue spécifique prévoyez-vous de mettre en place ? Quels moyens supplémentaires et spécifiques êtes-vous prêt à accorder aux organisations syndicales représentées : Temps de délégation, frais de déplacement, facilités pour communiquer avec les agents qui sont dispersés sur près de 300 sites distincts répartis sur tout le territoire régional...etc. ?

19 – Selon quelles modalités les agents et leurs représentants seront associés et consultés à propos de la mise en place de la nouvelle organisation des services de la Région (phase transitoire et phase de mise en place de l'organisation cible) ?